

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 25 septembre 2012 à 20h30

L'an deux mille douze, le 25 septembre 2012 à 20h,30 le Conseil municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 18 septembre 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.

*Etaient présents : Mme Monique DELEMME, Mr Daniel DROIN, Mr François LAMY, Mme Françoise ECHAUBARD, Mr Norbert FAVIN, Mme Diana GUILLAUME, Mr Emmanuel BESNARD, Mr Philippe CHAUVEAU, Mr Hervé RIVOALLAND, Mme Monique FALC'HON.*

*Absents : Mr Jean PUCHEU, Mr Yves HERGOUALC'H, Mr Yves LEERS*

*Secrétaire de séance : Mr Hervé RIVOALLAND*

Le compte-rendu du Conseil municipal du 3 juillet 2012 est adopté à l'unanimité

### AVENANT AU CONTRAT D'AGGLOMERATION 2008-2013

M. Le Maire rend compte de la signature de l'avenant au Contrat d'Agglomération qui a eu lieu le 14 septembre 2012 à 14h à la CAPE, en présence de M. Jean-Louis DESTANS, Président du Conseil Général de l'Eure, de M. Alain LE VERN, Président de la Région Haute Normandie et de M. Gérard VOLPATTI, Président de la CAPE.

Sont maintenus dans le contrat d'agglomération pour la commune de Giverny, les montants donnés et projets suivants :

- **La Maison du Tourisme** de Giverny : 800 000 €  
Financement : Région-240 000 €, Département-320 000 €, CAPE-240 000 €
- **Circuit de l'Impressionnisme** : 27 270 €  
Financement : Région-13 632 €, Département-8 179 €, CAPE-5 459 €
- **Rue Claude Monet à Giverny** : 2 200 000 €  
Financement : Région-550 000 €, Département-400 000 €, Giverny-1 250 000 €  
A ce moment de négociation, la Région a acté 450 000 € débloqués par tranches de 25% des montants des factures réglées Hors Taxes.
- **Sanitaires publics** : 226 000 €  
Financement : Région-67 800 €, Département-90 400 €, CAPE-67 800 €

Le montant des subventions obtenus au titre du Contrat d'Agglomération 2008-2013 est de 2 003 000 €.

La dernière tranche d'assainissement dont la maîtrise d'ouvrage est la CAPE ne fait pas partie du Contrat d'Agglomération. Le financement de ce programme est assuré par la CAPE et l'Agence de l'Eau.

## **RUE CLAUDE MONET**

Les financements de la 1ère tranche des travaux étant disponibles, la commune a donné instruction à EAD de les planifier à partir d'octobre. Il est demandé à EAD de se mettre en rapport avec le service Eau Potable de la CAPE pour établir un calendrier qui permettra le changement des conduites existantes et des branchements plomb avant d'entamer les travaux assurés par l'Entreprise COLAS.

Les temps de réalisation de la tranche 1 ont été revus à la baisse :

En conditions météo usuelles, ces délais sont en jours ouvrés de :

- Rue des Chandeliers : 10 jours
- Rue du Chêne : 8 jours
- Rue des Grands Jardins : 14 jours
- Rue du Colombier : 19 jours
- Rue du Pressoir : 9 jours

Pour les autres tranches, prévoir

28 j. pour la T2 (de l'église aux musées)

38 j. pour la T3 (Nord-Ouest de la rue CM)

34 j. pour la T4 (Sud-Est de la rue CM)

idéalement il faut obtenir la subvention de 200 000 € du CG27 avant Noël

Une lettre informative sera adressée aux administrés riverains desdites tranches, faisant mention des inconvénients à prévoir pendant la durée des travaux et, point à ne pas négliger, sur le dialogue à engager au cas par cas entre les riverains et le conducteur des travaux pour d'éventuels aménagements concernant les accès aux propriétés.

### **PAVEMENT DES CARREFOURS DE LA RUE CLAUDE MONET**

Nous devons nous décider sur la présence ou non de pavés aux croisements, selon les modalités du projet annoncé. Lors de la réunion publique du 16 mai 2012, plusieurs Givernois ont émis leur désaccord franc avec ce point d'aménagement, invoquant d'une part le surcoût et d'autre part le fait que ce matériau n'est nulle part historiquement présent sur la commune. L'économie se monterait à 60000 €, somme qui pourrait être allouée à d'autres aspects de l'aménagement de la commune (mobilier urbain par exemple...).

Les arguments pro-pavés relèvent essentiellement du souci de matérialisation visuelle et tactile de zones dangereuses, à l'intention toute particulière des conducteurs de véhicules motorisés non respectueux de la zone 30km/h.

M. Lamy, adjoint en charge du dossier évoque un simple marquage au sol par une ligne de pavés matérialisant les croisements et réclame encore quelques temps de réflexion sur le sujet. M. Rivoalland, relayé par M. Chauveau et Mme Guillaume, signalent fermement à M. Lamy qu'il est grand temps de prendre une décision et que nous ne pouvons plus tergiverser.

Pour mettre fin aux attermolements, M. le Maire provoque une grande commission qui aura lieu le 8 octobre 2012, au cours de laquelle un tour de table permettra de prendre une décision pour ou contre les pavés aux carrefours.

## **TRANSPORTS SCOLAIRES.**

M. le Maire fait mention d'un incident survenu le 5 septembre dernier, lié à la demande expresse d'une personne habitant sur le territoire de la commune de Limetz, à deux pas de Giverny, de voir le bus scolaire de la ligne Vernon-Gasny s'arrêter tout spécialement pour sa fille scolarisée à Gasny au niveau du pont de Limetz, sur la RD 5. Giverny a de fait été mise devant le fait accompli, autorisations diverses ne lui incombant pas ayant été accordées en amont.

M. Droin a dû aménager un arrêt de bus 'sauvage' dans les taillis du bord de route au niveau du lieu-dit 'Fort Boyard'. Une somme de 1800 € a été engagée pour ces faits (Passage protégé, marquage bus, arrêt bus).



## **P.L.U. STE-GENEVIEVE-LES-GASNY**

Comme la loi l'y invite, la commune de Ste-Geneviève-les-Gasny, qui vient d'adopter son nouveau Plan Local d'Urbanisme, a soumis celui-ci à ses voisines limitrophes pour information et consultation. Les Givernois peuvent consulter ce document à la Mairie et ont trois mois pour déposer d'éventuels recours et observations.

## **TOILETTES PUBLIQUES**

Le second dossier de permis de construire des toilettes publiques implantées cette fois sur la partie basse du parking de la Fondation Terra, est en cours d'instruction; il a été approuvé par le conseil municipal du 3 juillet 2012.

Suite au blocage de ce dossier par le service PPRI de la DDTM de l'Eure, M. le Maire a demandé à Mme la Sous-Préfète des Afdgdelys son arbitrage. Une réunion a été organisée par la Sous-Préfecture le 19 septembre à laquelle participaient la DDTE des Andelys, la DDTM service PPRI, l'ARS et une représentante de l'ABF.

A l'analyse du dossier, Mme la Sous-Préfète a trouvé que le projet était viable en l'état; elle a donc demandé aux différents interlocuteurs de se mettre d'accord pour que la construction soit opérationnelle pour la saison 2013. M. le Maire a fait remarqué que ce n'était que des toilettes publiques et qu'elles ne seraient ouvertes que pendant la saison touristique -de avril à octobre- donc en dehors de l'époque des crues. Le différend entre le service PPRI et la commune se situe au niveau de la crue de référence au droit du projet qui est de 17,26 m NGF normalisé; le pétitionnaire a retenu un niveau de premier plancher des sanitaires à une cote de 17,22 m NGF soit à un niveau légèrement inférieur à la crue de référence. Après discussion, un second avis a été donné indiquant que le projet respecte bien la prescription réglementaire de la zone verte compte-tenu du caractère non habitable de la construction. Le permis de construire sera accordé sous réserve de respecter les différentes prescriptions. Les travaux de construction devront débuter au mois de novembre prochain.

## **OFFICE DE TOURISME DE VERNON**

Pour information, la direction de l'Office de Tourisme de Vernon est confiée à Mademoiselle Karoff en attendant la nomination d'une nouvelle directrice.

## **PROJET DE RECONVERSION DU SITE LRBA**

Pour information, la commune de Vernon a acquis pour 1 euro symbolique le site dit du LRBA. M. le Maire nous fait lecture du projet de reconversion du site. Document consultable à la Mairie.

## **ETATS GENERAUX POUR LA DEMOCRATIE TERRITORIALE.**

M. le Maire fait état d'une réunion ayant eu lieu au Zénith d'Evreux le 17 septembre organisée par le Sénat. Les intervenants étaient Messieurs les Sénateurs, Maurey, Bourdin, Poniowski et le député Président du Conseil Général de l'Eure M. Destans.

Une réunion a été organisée dans chaque département afin d'étudier un ensemble de propositions anticipatoires relatives à la vie démocratique de notre pays.

Les conclusions et rapports de chaque département seront soumis au Sénat entre les 4 et 6 octobre 2012.

Parmi les questions abordées :

- Parité dans les Conseils Généraux
- Décisions sur des dates d'élections (les municipales de 2014 pourraient dans les faits n'avoir lieu qu'en 2015.)
- Renforcement du pouvoir des Régions pour la gestion des fonds et subventions européennes
- Mode d'élections des conseillers municipaux.
- Mode d'élections des délégués des communes aux comités d'agglomérations ou aux communautés de communes
- Extension du mode de scrutin de listes à partir de 500 habitants .

## **VOIE VERTE GISORS-VERNON**

M. le Maire fait état d'un rencontre entre les partenaires décideurs et acteurs maîtres d'œuvre de la Voie Verte Gisors-Vernon (CAPE, CG27, EAD).

Rappel des coûts : le kilomètre de Voie Verte revient à 100 000 euros d'investissement, le fonctionnement restant à la charge des communes traversées.

La reprise des travaux concernant le territoire de Giverny devrait avoir lieu en 2014.

L'année 2013 sera consacrée aux dernières négociations et achats de terrains nécessaires à la mise en place de ladite voie (secteurs Falaise, Marais, Pont de Limetz etc.).

Il reste à définir sur Giverny les passages de routes en particulier le tronçon qui reliera le chemin des Marais à l'ancienne peupleraie de la Fondation Terra.

Une étude approfondie du dossier sera faite lors de la Grande Commission du 8 octobre 2012.

## QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Lecture d'une lettre de remerciements de M. Poulain suite à la donation de son terrain des Ajoux.
- ❖ Un accident qui aurait pu être grave s'est produit sur le réseau électrique du quartier de Manitot : cette zone est encore desservie par des fils nus. Il est urgent de mettre aux normes les réseaux par enfouissement comme ailleurs. Le SIEGE propose d'inscrire à son planning la reprise du réseau, de l'éclairage public et du téléphone sur le Chemin d'Orgival (de Manitôt jusqu'à l'entrée ouest de Giverny). Les coûts se montent à 160 000 €, dont 42 000 € à la charge de la commune.
- ❖ Affaire SCI Les Pinsons/Commune de Giverny-Les Galopins- : le dossier a été mis en délibéré au 23 octobre prochain

5

Séance est levée à 23h11